



Préavis municipal No 07/2023

Demande d'intégrer un crédit supplémentaire de 67'848 CHF au budget 2023 sur le poste 110.3185.00 « honoraires et frais d'expertises » - externalisation de la fonction de boursier.

Délégué municipal : Paul Ménard

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les conseillers

1. Buts

1.1 Externalisation de la gestion de la bourse

Après la démission de notre ancien boursier, la Municipalité a commencé à travailler en intérim avec la société GRF société fiduciaire SA. Le mandat ad intérim de ce fiduciaire a commencé le 1^{er} février 2023 et doit se terminer le 30 juin 2023.

Le présent préavis concerne la poursuite de la collaboration avec GRF société fiduciaire en externalisation de la fonction de boursier, pour laquelle une modification du compte 110.3185.00 « honoraires et frais d'expertise » est nécessaire.

Le présent préavis concerne le financement de cette externalisation.

2. Exposés des motifs

2.1 Bilan de la mission ad intérim de GRF société fiduciaire SA

Depuis le 1^{er} février 2023, la société GRF société fiduciaire SA a assuré la clôture des comptes 2022. Au cours de cette mission, nous tenons à relever la grande qualité du travail apportée dans des conditions d'urgence.

Au cours des derniers mois écoulés, nous avons profité des conseils de Mme Séverine Steiner quant à la clôture des comptes 2022. Ces conseils concernaient l'utilisation du surplus des revenus sur les charges de plus de 1,5 millions de CHF en créant de nouveaux comptes de réserves et appliquant des amortissements supplémentaires hors budget de 762'811 CHF.

Cette stratégie permettra à la commune de consolider sa capacité financière pour le futur.

2.2 Décision d'externalisation

Dans le contexte de pénurie grave de main d'œuvre, le remplacement du boursier en interne est très difficile. La municipalité a donc analysé la situation en pesant les avantages et désavantages de l'externalisation.

2.2.1 Analyse S.W.O.T (Force, Faiblesse, Opportunité, et Menace)

Analyse SWOT

Strength / Forces	Opportunities / Opportunités
• Une continuité dans le suivi ; • Pas de risque de se retrouver dans la même situation qu'à ce jour ; • Des professionnels qui sont au fait des nouveaux process, etc. – formation comptable reconnue ; • Pas aux mains d'une seule personne et accès à une équipe ; • Limite les risques d'erreurs ; • Plus d'objectivité ; • Moins de risque de conflits d'intérêt ; • Le contrat se fait entre une société et la commune.	• De mettre à jour notre système informatique et (numérisation) ; • Gestion optimisée de notre système informatif ; • Plus professionnel avec formation reconnue ; • Passage à MCH2 pour l'année 2024
Weakeness / Faiblesses	Treath / Menaces
• Moins proche des personnes (mais peut-être aussi une force) ; • Moins de présence sur place ; • Risque de réactivité moindre ; • Au début, ne connaît pas les problématiques propres à la commune ; • Les municipaux sont moins contrôlés (e.g. dépassement budget) • Coûts ?	• Perte de temps ; • Moins personnalisé ; • Moins d'engagement ; • Dépendance à l'égard d'un fournisseur qui, au fil du temps, peut dicter ses conditions.

A la suite de cette analyse et du contexte d'un marché de la main d'œuvre sous tension, la municipalité a pris la décision d'externaliser le poste de boursier.

2.2.2 Le choix de GRF fiduciaire SA

Comme indiqué dans le bilan de la collaboration ad intérim avec GRF, l'expérience est très positive.

Au moment de ce choix d'un mandant pour assurer la fonction de boursier ad intérim, nous avons contacté d'autres sociétés de fiduciaires ainsi que des personnes inscrites à l'Association Cantonale Vaudoise des Boursiers Communaux. Seule la société GRF fiduciaires avait les ressources disponibles pour assurer un mandat auprès de notre commune. Cette situation est à nouveau le reflet d'une situation très tendue du marché du travail.

3.0 Etendue du mandat de GRF fiduciaire SA.

Selon l'art. 44 du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, "le boursier ne peut être une personne morale". Par conséquent, la fonction devra être confiée à une personne physique de nationalité suisse ou titulaire d'un permis C (art. 43).

Dans le cadre du mandat de GRF société fiduciaire SA, ce poste serait confié à Mme Séverine Steiner, boursière qualifiée et actuellement engagée sur trois communes.

GRF société fiduciaires SA indique que les prestations que ses collaborateurs qualifiés exercent au titre de boursier correspondent au cahier des charges établi par l'association cantonale vaudoise des boursiers communaux.

En plus de la gestion des tâches courantes (paiements, facturations, gestion des salaires, saisie des écritures, TVA, etc.), GRF société fiduciaire SA fournira les prestations suivantes

- Préparation du bouclage des comptes et de son préavis (rapport financier) ;
- Préparation du budget et de son préavis ;
- Préparation du préavis relatif à l'arrêté d'imposition ;
- Préparation du préavis relatif au plafond d'endettement ;
- Préparation des parties financières pour les préavis relatifs à des demandes de crédit extrabudgétaires ;
- Suivi de la trésorerie et des emprunts ;
- Diverses analyses dont notamment la simulation des charges à payer pour le fonds de péréquation/cohésion sociale, l'analyse des recettes fiscales et diverses projections selon vos demandes ;
- Soutien à la Municipalité pour toutes les questions financières.

De plus, GRF société fiduciaire SA propose une organisation permettant, en cas de maladie ou de départ, d'assurer une permanence. Elle propose de plus des références solides.

3.1 Moyen mis à disposition par GRF fiduciaire -ressources

- Une boursière qualifiée pour un taux d'activité de 40% équivalent temps plein ;
- Une équipe de collaborateurs(trices) pour assumer les tâches courantes de comptabilité sous la supervision de la boursière engagée par la commune sur site. Le taux d'activité de cette équipe de collaborateurs sera de 20% équivalent temps plein.
 - 1. Comptabilité fournisseurs et paiements.
 - 2. Payroll
 - 3. Facturation et suivi des encaissements
 - 4. Tenue de la comptabilité générale

Plus particulièrement, l'organisation sera la suivante :

- Par défaut, le travail sera réalisé à distance, soit depuis les locaux de GRF société fiduciaire SA à Morges ;
- Selon les besoins, les collaborateurs du mandant pourront télétravailler dans le respect du règlement interne à GRF (atteignable durant les heures de bureau) ;
- Selon les besoins, GRF société fiduciaire SA se déplacera sur place pour des séances de travail (récurrentes ou ponctuelles) et/ou pour la réalisation du cahier des charges ; pour faciliter le démarrage de cette nouvelle organisation, une séance hebdomadaire sur site sera mise en place ; elle pourra ensuite être espacée si la situation le permet.

Commune de Saint-Cergue

3.2 Proposition d'améliorations

Sur la base du mandat ad intérim, les mesures suivantes seront prises pour améliorer les processus de la bourse communale :

- Migration de la comptabilité générale de BDI sur Abacus ;
- Mise en place de la comptabilité fournisseurs sur Abacus ;
- Création d'une interface entre BDI-Abacus pour transférer la facturation et les encaissements de BDI sur Abacus (à développer avec notre partenaire Abacus) ;
- Utilisation de la GED métier Abacus pour numériser les pièces comptables ;
- Possibilité à terme d'utiliser le processus de visa électronique pour les fournisseurs ;
- Passage à MCH2 à partir du 1^{er} janvier 2024.

Cette évolution informatique concernant la migration sur Abacus devrait être réalisée au 01.01.2024, en même temps que la mise en place de MCH2 ; ce projet nécessitera la sollicitation d'Ofisa partenaire Abacus pour l'achat des licences, le paramétrage du dossier comptable de la Commune et la formation de l'assistant boursier actuel.¹

3.3 Honoraires

Les honoraires pour le mandat de GRF société fiduciaire seront facturés mensuellement sur la base d'un forfait annuel. La base de calcul est la suivante et tient compte du degré de responsabilité, de l'expérience et des connaissances.

Boursier = 160 CHF/heure hors taxe

Comptable = 100 CHF/heure hors taxe

Taux d'activité effectif 40% pour la fonction de boursier Taux d'activité effectives de l'équipe comptable 20 % (base 100% = 1'500 heures²)	
Boursier : 1'500 heures X 40% = 600 heures à CHF 160	96'000 CHF
Equipe comptable : 1'500 heures X 20% = 300 heures à CHF 100	30'000 CHF
Total	126'000 CHF
TVA : 7,7 %	9'702 CHF
TOTAL TTC	135'702 CHF
Soit un acompte mensuel TTC	11'308 CHF
Total pour 6 mois du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023	67'848 CHF

¹ La migration de BDI à Abacus et l'ensemble des améliorations informatiques qui nécessiteront l'acquisition de licences et de frais de formation feront l'objet d'un préavis ultérieur.

² Les heures facturables pour un collaborateur à 100% représentant 1'500 heures par années (vacances, fériés, maladies, formations et autres absences déduites)

3.4 Début du contrat

Dès le 1^{er} juillet 2023.

3. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- vu le préavis de la municipalité
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

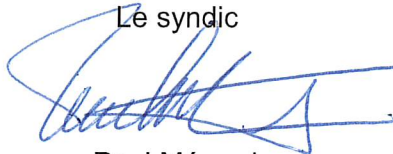
DECIDE

- Demande d'intégrer un crédit au supplémentaire de 67'848 CHF au budget 2023 sur le poste 110.3185.00 « honoraires et frais d'expertises » - externalisation de la fonction de boursier.
- De financer ce montant par la trésorerie courante.

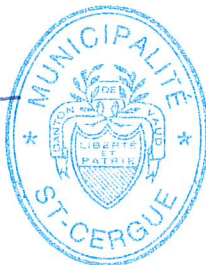
Ainsi délibéré en séance de municipalité, le 15 mai 2023.

Au nom de la municipalité

Le syndic



Paul Ménard



La secrétaire



Joëlle Carriot

Commune de Saint-Cergue

Case postale CH – 1264 Saint-Cergue – Tél. +41 22 360 1146 – commune@st-cergue.ch